

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :
MM. LE V^{ce} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1919 71
SOIXANTE ET ONZIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES.

DES PRESSES DE
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21.

1919

Quarre conseiller et receueur général de toutes les finances de mon dit Seigneur la somme de cent liures du pris de quarante gros monnoye de Flandres la liure que icelluy seigneur par ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles le XII^e jour de juillet dernièrement passé m'a de grace especial donnée pour une fois pour considération des bons, loyaux et agréables services que j'ay par cideuant faiz a feu monseigneur le duc Charles cui Dieu absoille en plusieurs facons et manieres et meismement afin que jaye de quoi furnir aux despens qu'il me conuendra faire ou voyaige que je fay présentement jusques ou royaume de Napples dont je suis natif ou quel royaume je me voy tenir et demourer le remenant de mes jours. De laquelle somme de C l. dite monnoye je suis content et en quicte mondit seigneur, son dit receueur general et tous autres a qui quictan e en appartient. Tesmoing le seing manuel de maistre Nicolas de Ruter premier secrétaire et audiencier d'icelluy cy mis a ma requeste le dernier jour de décembre l'an mil CCCC quatre vins. N. RUTER.

Archives générales du Royaume, Acquis de Lille, Carton 1152.

MATRICES

DE

SCEAUX LUXEMBOURGEOIS

I.



SCEAU DE JEAN SCHELLART DE DIEKIRCH (1451-1483).

✠ S · IOHANN · VAN · DIECKIR ·

Écu à une fasce, chargée de trois croisettes pattées et accompagnée de trois fleurs de lis, deux en chef et une en pointe.

Matrice originale, en ma possession, provenant de la collection de mon grand-père, le notaire François-Julien Vannérus, de Diekirch (mort en 1850) (1), dans laquelle elle est entrée lors de la trouvaille.

(1) Il en est de même des trois autres matrices que je décris plus loin (n^{os} II à IV).

Le nom DIECKIR-, qui doit se lire DIECKIRCHEN, présente la particularité que l'espace où sont gravées les lettres DIECKIR portait primitivement d'autres lettres, dans le creux desquelles on a coulé un autre métal, plus pâle (de l'argent?), de façon à rendre possible la gravure des lettres qui se lisent actuellement.

Sceau rond, 26 mm.

« En creusant, en 1842, dans la vieille Sûre, devant Diekirch, pour établir les fondements du beau pont de Gilsdorf, on a trouvé, à la profondeur de deux mètres, un sceau en cuivre qui doit y avoir été jeté, il y a bien des siècles, lorsque la rivière passait en cet endroit. » C'est en ces termes que le chevalier l'ÉVÊQUE DE LA BASSE MOUTÛRIE relate, dans son *Itinéraire du Luxembourg germanique*, publié en 1844, la trouvaille du sceau de Jean de Diekirch (1).

La Basse Moutûrie, décrivant erronément le

(1) P. 395. Cette trouvaille est également signalée dans les *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*, t. I, 1845-1846, pp. 29-30; une reproduction du sceau y est donnée, pl. VII, fig. 52, mais ce dessin n'est guère fidèle à la réalité; tout particulièrement, croisettes et fleurs de lis sont représentées comme des alérions. Chose remarquable, le Cabinet sigillographique des Archives générales du Royaume possède (n° 5099 de l'inventaire) une empreinte d'un sceau de Jean de Diekirch analogue au mien, mentionnée comme ayant été prise au moyen de la matrice même, à la Bibliothèque de la ville de Trèves. Si le renseignement était exact, il faudrait en conclure qu'il existe de nos jours deux matrices de ce sceau. Seulement, l'étude attentive de l'empreinte de Bruxelles (de la légende, particulièrement)

sceau (1), y voyait un écu antique à la fasce chargée de trois alérions et accompagnée de trois autres alérions, dont deux en chef et un en pointe, avec la légende *S. Johan van Diechry*.

Cette interprétation inexacte des armoiries fut, pour le bon chevalier, le point de départ d'hypothèses des plus hasardées: les alérions indiquant, d'après lui, une affinité avec la maison de Lorraine (qui portait d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent posés dans le sens de la bande), il attribua le sceau à un membre de cette famille, seigneur d'Esch-sur-la-Sûre et prédécesseur de ce Robert d'Esch qui, en décembre 1221, partagea avec Waleran, comte de Luxembourg, la juridiction que le père de Robert et ses autres antécédents avaient possédée dans la vallée de Diekirch. « Ce n'est qu'entre les années 1205 et 1221 que le cachet a pu être gravé », disait-il en conclusion; « tout, en effet, dans sa forme et sa physionomie, dénote le caractère de cette époque ». On ne pouvait se tromper plus complètement.

montre qu'elle provient d'une matrice moderne, reproduction plus ou moins réussie de l'original; c'est même, certainement, cette matrice reconstituée qui figure parmi les accroissements des collections de la Société de Luxembourg comme « copie du sceau de Jean de Diekirch, donnée le 25 septembre 1845 de la part de M. Ernest Vannérus, élève de l'Athénée » (mon père).

(1) Il est bien probable qu'il ne vit pas le sceau lui-même, mais seulement le dessin défectueux qui fut reproduit dans les *Publications de Luxembourg*.

Bien que l'ouvrage de La Basse Moutûrie ait toujours été fort lu dans le Grand-Duché, un demi siècle s'écoula avant que ses erreurs fussent relevées : en 1893, seulement, le secrétaire de la Société archéologique de Luxembourg, le professeur N. Van Werveke, après avoir rectifié la description héraldique de l'auteur de l'*Itinéraire*, montra qu'il s'était trompé tout aussi gravement au point de vue chronologique, le cachet appartenant indubitablement au XV^e siècle.

« Dans ce cas, concluait peu après le D^r Glaesener, après avoir reproduit les remarques de M. Van Werveke dans sa notice *Diekirch et ses environs* (1), il faudra chercher dans la série des prévôts de Diekirch du XV^e siècle le possesseur du cachet controversé ».

J'ai fait cette recherche, et il se fait précisément qu'un *Jehan de Dickerke* est cité comme lieutenant du markvogt (prevôt) de Diekirch dans le compte de la recette domaniale de Luxembourg allant du 1^{er} octobre 1465 au 30 septembre 1466 (2). Ce personnage apparaît encore comme untermarkvogt le 25 juin 1470 et le 14 septembre 1483 (3), mais

(1) 1893, p. 33.

(2) *Chambre des Comptes de Bruxelles*, reg. 6301, fol. 20. Cf. également J. VANNÉRUS, *Esquisses historiques sur Diekirch et sa Markvogtei*. (Diekirch, 1896, pp. 65-66), notice où j'ai déjà abordé l'identification de Jean de Diekirch.

(3) *Archives du Gouvernement à Luxembourg, Fonds du Prel*, l. 1, n^o 152; *Archives de Reinach*, n^o 2098.

cette fois sous le nom de *Mertins Johan*; il ne peut y avoir de doute sur l'identité de Jehan de Dickerke et de Mertins Johan, car un compte du receveur du domaine de Luxembourg nous apprend que *Jehan de Diekerke dit Mertinsson* effectua diverses fournitures de vivres pour les ouvriers chargés, en septembre 1454, de démolir la forteresse de Stolzenbourg, près de Vianden (1).

Meirtis, Meirtins, Mertis ou *Mertyns Johan* intervient dans différents actes, comme échevin de Diekirch, du 29 août 1465 au 13 septembre 1479; en mars 1478, *Merten Johan* scelle une reconnaissance de dette souscrite par Jean de Brandenbourg dit Stolzenbourg envers son oncle Jean de Bourcy; enfin, le 3 octobre 1483, nous voyons Henri d'Amel (Amblève) et *Mertins Johan* mentionnés comme héritiers de leur frère et beau-frère défunt, Jean d'Amel, aidant et serviteur d'Englebert, comte de Nassau et de Vianden (2).

Des différents documents où je l'ai trouvé mentionné, notre personnage en a scellé quatre : le 25 juin 1470, en mars 1478, le 13 décembre 1479 et le 14 septembre 1483; malheureusement, le seul où son sceau subsiste encore, celui de 1478, fait partie d'une collection privée — les Archives de

(1) *Publications de la Section historique de l'Institut de Luxembourg*, t. 40, 1889, p. 245.

(2) Cf., entre autres, pour ces diverses mentions, le n^o 109 de l'inventaire des Archives de Marches de Guirsch (*Annales de l'Inst. arch. du Luxembourg*, à Arlon, t. 10, 1878) et *Table chron. de WÜRTH-PAQUET*, 1483, n^o 98, avec la lecture erronée *Antonis Johan*.

Marches, au château de Guirsch près Arlon — que je n'ai pas eu l'occasion de consulter.

A l'époque où vivait notre sous-markvogt, apparaît un Jean de Diekirch, receveur du domaine à Thionville, de 1440 à 1464 ou 1465 (1); il jouissait d'une certaine notoriété, car Elisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg, le désigna comme l'un des exécuteurs du testament qu'elle avait rédigé le 28 juillet 1451 (2). J'ignore quels rapports de parenté peuvent avoir existé entre le lieutenant du markvogt et le receveur; c'étaient, en tout cas, deux personnages différents, car « la vefve Jehan de Dickerke, naguères receveur de Thionville », est mentionnée vers 1465 ou 1466 (3), alors que nous avons encore rencontré Mertins Johan en octobre 1483.

Le 3 juillet 1493, Jean de *Diekirchen*, échevin à Thionville, et Jeannette, sa femme, vendent une rente sur trois maisons sises à Thionville, et le 13 avril 1495, le même échevin intervient dans un acte passé en la dite ville (4). Nous avons ici affaire, semble-t-il, à un fils du receveur de Thionville; j'ignore si c'est lui que nous retrouvons

(1) Cf. *Chambre des Comptes de Brabant*, nos 2630 et 2631; *Archives de Clervaux*, nos 875 et 982.

(2) *Table chronologique* de WÜRTH-PAQUET, 1451, n° 272.

(3) *Chambre des Comptes*, carton n° 60. Le successeur de Jean de Diekirch à la recette de Thionville, Claes Haltfast, rendit son premier compte à partir du 1^{er} octobre 1466 (même carton).

(4) *Archives de Reinach*, nos 2240 et 2265; au second de ces actes est encore attaché un sceau, qui pourrait être celui de J. de Diekirch.

dans ce *Johan von Dieckirchen* qui reçut, le 8 février 1505, en fief du comté de Vianden, le quart de la dîme de *Printscheid* (*Preischeid* près Dasbourg?) (1).

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'un Jean de Diekirch, fils de Martin — d'où son nom *Mertins Johan* — et époux d'une Amel, vécut dans la seconde moitié du quinzième siècle à Diekirch, où il occupa un siège d'échevin et remplit les fonctions de lieutenant du markvogt; par contre, si quatre documents nous le montrent en possession d'un sceau, nous n'en connaissons malheureusement pas une seule empreinte.

Nous savons donc, en somme, peu de chose de Jean de Diekirch, et ce n'est que fort hypothétiquement que nous pourrions voir en lui le propriétaire du sceau trouvé dans la Sûre en 1842, si certains faits ne venaient donner à cette supposition la valeur d'une quasi certitude.

C'est, tout d'abord, qu'un siècle après nous rencontrons à Diekirch une famille portant les armoiries de notre sceau et surnommée *de Diekirch*: les Schellart (2).

(1) J. VANNÉRUS. *Le premier Livre de Fiefs du Comté de Vianden*, 1914, p. 31. Ce dernier Jean de Diekirch semble plutôt devoir se rattacher au lieutenant du markvogt de Diekirch.

(2) En dehors des Schellart, je n'ai jamais rencontré qu'une fois les armoiries gravées sur le sceau de J. de Diekirch: sur la pierre tombale de Guillaume Restio, chanoine de Notre-Dame à Tongres, décédé le 3 avril 1627 (DE HERCKENRODE, *Tombes, Épitaphes et Blasons de la Hesbaye*, p. 559).

Le 4 mai 1579, en effet, au contrat de mariage conclu entre Frédéric de la Pierre (ou de Stein) et Marie de Liverdun dite de Recogne, intervient parmi les meilleurs amis du marié, « Hanss Schellert, amptman de Dudeldorff »; il signe *Johan Schellertt* et scelle d'un sceau portant la légende S. IOHA..... T V : DIETIKIRCH et un écu à une fasce chargée de trois croisettes et accompagnée de trois fleurs de lis, deux en chef, une en pointe; cimier : une gerbe de fleurs de lis tigées (1).

Jean Schellart était proche parent (cousin-germain?) de Frédéric de Stein : le 5 février 1575 n. st., *Hanss Schellardt von Dieckirch* prête hommage, au nom de sa mère Anne vom Stein, veuve de Léonard de Hylbringenn, pour les fiefs qu'elle tient du souverain (3); le 10 février, *Hans Schel-*

(1) Original aux Arch. du Gouvernement à Luxembourg; Familles nobles, Me-Z, v^o Pierre. Cf. J. VANNÉRUS, *La Famille de Welchenhausen*. Arlon, 1910-1913, pp. 81 et 132.

(2) Chose des plus curieuse et que je ne saurais expliquer, un autre des amis de Frédéric de Stein présents au contrat, soit Guillaume Rhuiss, prévôt de Bitbourg et d'Echternach, soit Adam Bentzerotte de Bourcy, scella l'acte d'un sceau avec une légende analogue S · IOHAN · SCHELHART · V · DIETIKIRCH, mais avec un écu à un lion, sommé d'un heaume couronné, avec un vol. Peut-être l'un des témoins étant dépourvu de sceau, Jean Schellart lui aura-t-il, au dernier moment, prêté un sceau dont lui-même n'usait plus à ce moment.

Il est à noter que les Schellart d'Obbendorf, du pays de Juliers, portaient d'argent au lion de sable; peut-être n'est ce là qu'une coïncidence, à moins que Jean Schellart n'ait voulu, à un moment donné, se rattacher à cette famille, plus connue que la sienne.

(3) Arch. Gouv. Luxembourg, relevés et dénomb. de fiefs.

lart von Dieckirch, qualifié cette fois d'officier de Créange à Dudeldorf, fait, en son nom et en celui de sa mère, le dénombrement des biens qu'ils tiennent en fief du duché de Luxembourg, à Noville lez Bastogne (1).

Cité comme bailli à Dudeldorf (à l'est de Bitbourg) dès le 21 mars 1569, « Jean Schellaert, vassal et officier du baron de Crehanges, extrait de race noble », vit ériger en fief, en sa faveur, le 26 juillet 1586, par le roi Philippe II, une maison et des terres qu'il possédait à Dudeldorf; le 4 novembre 1593, il fut fait prisonnier par les Hollandais et dépouillé de tous ses biens. Il mourut avant 1602; au dénombrement de 1604, est mentionnée à Dudeldorf « la maison de feu Jehan Schellart, maison de gentilhomme de fief », alors vague et non habitée.

En novembre 1577, il soutenait, avec ses sœurs, un procès contre Frédéric de Stein. L'une de ces sœurs était, je crois, Catherine Schellart de Diekirch, citée à partir du 15 avril 1568, épouse de Pierre Haes, né vers 1504, homme de fief (1533), puis bailli (1542-1558) à Esch-sur-la-Sûre, échevin à Arlon (1547-1561), sous-prévôt à Diekirch (1552-1576), veuve au 26 décembre 1573, elle demeurerait encore à Diekirch en 1574; elle avait dû épouser P. Haes après le 14 septembre 1547, jour où il est encore cité comme mari de Marie de

(1) Cf. J. VANNÉRUS, *op. citato*.

Baschleiden. Elle mourut entre le 8 mars 1577 et le 26 juin 1584, ayant eu de Pierre Haes deux fils, Renard et Jean, et d'une autre union, une fille, Élisabeth, dite « Schellart », qui épousa un Schockweiler (1).

Une seconde sœur de Hans Schellart pourrait être cette Marguerite Schellart que nous allons rencontrer à Diekirch en 1597.

Une Marie de Diekirch ou Marie Schellart est citée le 11 octobre 1544 et le 5 mai 1571 comme veuve de Georges de Brandenbourg; elle mourut sans enfants, avant le 12 juin 1580, jour où Frédéric de Grummelscheid vend ce qu'il a hérité de sa parente (*base*), *Fungkfraw Marie Scheelhart von Enschringen* (2). Elle pourrait bien être, d'après les dates, une tante de Jean Schellart.

Ce dernier, que d'anciennes généalogies disent fils de Jean-Frédéric et époux d'Anne Weisspfening, était en 1572 l'époux d'Anne Emden, fille de Mathias Emden, conseiller à Trèves, et d'Élisabeth Quetzpenning; ces deux Anne ne font

(1) Cf. au sujet des époux Haess, avant tout, J. VANNÉRUS, *Esquisses historiques sur Diekirch*, 1896, passim, et *Les anciens Dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, 1910, p. 386.

(2) Cf. entre autres, *Arch. de Marches de Guirsch*, I, n° 158, et M, n° 100 et 101; *Reg. de la Salle de Bastogne* (*Arch. de l'État à Arlon*), 1563-1574, p. 166.

Georges de Brandenbourg n'appartenait pas à la famille seigneuriale de ce nom, si ce n'est peut-être par voie de bâtardise. Grummelscheid et Enschringen sont situés le premier au N.-O., le second au N.-E. de Wiltz.

peut-être qu'une seule et même personne. Il laissa, en tout cas, quatre enfants :

1° Jean-Frédéric II **de Schellart**, alla se fixer vers 1606 à Reisdorf (sur la Sûre, en aval de Diekirch), où il posséda une moitié de la seigneurie foncière (1611-1642), du chef de son épouse Anne de Lachen, dite Wampach. Leur fils Jean-Christophe eut de son épouse Anne-Madeleine Braun de Schmitburg, entre autres enfants, Georges-Christophe **de Schellart**, chevalier, seigneur de Gerbach, St. Alban, etc., mort en 1700, qui vint se marier dans le Hainaut, en 1670, avec Anne-Marie-Bonne Pottier (née en 1649, morte en 1703), dame du Préau, et en eut quatre filles; l'aînée de celles-ci, Anne-Maximilienne, dame de Walhain, Bois de la Buisnière, Aspreau, Manège, Portionville, née en 1671, morte en 1727, apporta les biens des Schellart à son mari, Roger-Florent de Latre de Feignies, qu'elle avait épousé le 9 juin 1700 (1).

2° Elisabeth, qui épousa Hartard de Laittres, mort en 1603, puis, en 1604, Jean-Mathias Arnoult, originaire de Montmédy, qui devint vice-

(1) Cf. *Annuaire de la Noblesse Belge*, années 1873 et 1894.

Le 30 mars 1728, à Feignies, le fils d'Anne-Maximilienne **de Schellart**, Adrien de Latre, sgr. de Portionville, scelle une procuration d'un écu écartelé : au 1, **de Schellart**; au 2, de Landas; au 3, de Masnuy, au 4, Morel de Tangry; à un écusson aux armes de Latre brochant sur le tout, en cœur; ledit écu sommé d'une couronne à 9 perles (*Arch. de l'État, à Mons, Cour féod. de la Benitte Afficque de Sainte Waudru*). Landas, Masnuy et Morel sont les noms de la grand'mère, de la trisaïeule et de la quart-aïeule d'Adrien.

président au conseil de Luxembourg et mourut en 1649, deux ans après sa femme.

3° Madeleine, épouse de Nicolas d'Alscheid, bailli à Soleuvre (1603-1636).

4° Odile, qui devint l'épouse d'Arnold Gobelinus, avocat à Luxembourg (1606-1611), et en eut, entre autres enfants, Jean, bailli et receveur de Soleuvre et Differdange, et Jean-Henri, grand chanoine et chantre de l'église de SS. Michel et Gudule à Bruxelles, seigneur de Diekirch par achat du 20 juin 1674 (1).

Jean-Frédéric II **de Schellart** et ses descendants sont renseignés par les armoriaux comme ayant porté *d'argent à la face de gueules, chargée de trois croisettes d'or et accompagnée de trois fleurs de lis de gueules, deux en chef et une en pointe*; Cimier : *cinq plumes d'autruche d'argent, les première, troisième et cinquième sommées, chacune, d'une fleur de lis de gueules, ou : un bonnet de gueules, retroussé d'argent, sommé de deux fleurs de lis de gueules.*

Ces armoiries furent reprises, en écartelé, par la famille Geisen, de Luxembourg, qui les ajouta au XVIII^{me} siècle à ses armes propres (*d'argent à la bande de gueules*). Elle avait pour ce faire une triple raison, car trois Geisen, grand-père, père

(1) Le chanoine Gobelinus était un amateur éclairé, qui avait réuni des collections assez importantes : tableaux, dessins, cuivres de graveurs et sculptures ; voir à ce sujet ma notice *La Galerie d'un Amateur bruxellois du XVII^e siècle*, dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898.

et fils, épousèrent des descendantes des Schellart.

Tout d'abord, une fille d'Élisabeth Schellart, signalée plus haut comme fille de Catherine Schellart et épouse d'un Schockweiler, se maria avec Jean Geisen, de Prottig, établi à Luxembourg à la fin du XVI^{me} siècle, et lui apporta des biens féodaux à Diekirch et aux environs.

Leur fils, Jean-Valentin Geisen, avocat à Luxembourg, épousa Marie Strengé, née en cette ville en 1609, fille de Valentin, substitut-greffier au conseil, petit-fils lui-même de Ménard Strengé, de Thionville, et d'une Marguerite *Schellhart* ; cette dernière se rattache sans doute aux Schellart de Diekirch, car en mai 1597 Jean Geisen possédait contre cette ville, du chef de sa femme, un jardin tenant au jardin de Margrethe Schellarth.

En tout cas, un des enfants de Jean-Valentin, Philippe-Jacques, né en 1644, avocat, puis conseiller au Conseil provincial de Luxembourg, seigneur de la prévôté de Diekirch par achat du 21 juillet 1694, créé chevalier par lettres-patentes de Maximilien-Emmanuel de Bavière, duc de Luxembourg, épousa sa cousine Régine-Catherine Gobelinus, fille de Jean, bailli et receveur de Soleuvre et de Differdange, petite-fille donc d'Odile **de Schellart**.

Puisqu'une famille Schellart, ayant occupé à Diekirch, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, une situation assez en vue pour pouvoir ajouter à

son nom celui de cette ville, portait les armoiries représentées sur le sceau de Jean de Diekirch, nous sommes autorisés à nous demander si ce dernier ne s'appelait pas lui-même, déjà, Schellart. Cette supposition devient une certitude en présence du fait suivant : le 24 juin 1451, un *Johan Schellert* est cité parmi les échevins de Diekirch, le dernier de la liste, après *Clais der Foille* et *Clais van Ingendorff* (1); or, le premier acte où nous ayons rencontré *Meirtis Johan* comme échevin, le cite, le 29 août 1465, après les mêmes collègues, *Clais der Folle* et *Clais van Ingendorff*. Le doute n'est donc plus possible, et nous pouvons hardiment conclure à l'identité du propriétaire du sceau, *Johan van Dieckirchen* et de Jean Schellart, encore appelé *Mertens son* ou *de Diekirch*, qui apparaît dans les documents du 24 juin 1451 au 3 octobre 1483.

Chose curieuse, le nom des Schellart apparaît bien peu dans les annales de Diekirch. Avant notre Jean Schellart, je n'y rencontre ce nom qu'avec *Clais Schelaertz eydem*, *Clais Chelart eidem* ou *Clais Schelart eydem*, cité comme échevin de la localité les 26 août, 1^{er} octobre et 26 décembre 1398 (2); ce gendre de Nicolas Schellart, *Schoillartz eydem*, est mentionné dans le compte de la recette domaniale de Luxembourg du 24 mars 1430 au 30 août 1431, comme ayant payé, du chef de sa

(1) *Arch. Gouv. Lux., Fonds du Prel*, t. 1, n° 146.

(2) *Arch. Gouv. Lux., Trinitaires de Vianden*.

maison, 4 1/2 sols, soit 3 gros; la même maison, *Schellartz eydams houss*, figure pour une redevance identique, dans le compte allant du 16 avril 1434 au 16 avril 1435 (1). Encore appelée « la maison que fu à Scellars (Scellarts, Scellartz) eydem » de 1443 à 1449, elle ne fut plus dénommée, par la suite, que la maison Schelart ou Schellart; au compte domanial de 1786-1787, elle figure toujours, indiquée comme « située devant le four bannal »; c'est donc elle, sans doute, que nous trouvons mentionnée le 2 septembre 1597, parmi les biens relevés en fief du duché de Luxembourg par Jean Haess, fils de Pierre et de Catherine Schellart, comme sise « bey und gegent dem gemeinen backhauss » (2).

Dans la première moitié du XVI^{me} siècle, je ne retrouve pas le nom **de Schellart** à Diekirch même; il faut supposer que les membres de cette famille étaient habituellement désignés sous un autre nom. C'est ainsi que je crois pouvoir ranger parmi eux cette demoiselle Eva, fille de *Mertins* ou *Martins Johan*, homme castral (*burchman*), qui figure aux dénombremens des habitants de Diekirch, en 1561 et en 1574, parmi les exempts d'impôts (3).

Dans la région de Diekirch, je ne rencontre qu'un *Michael dictus Scelart* (plus loin *Schelart*), qui

(1) *Chambre des Comptes de Brabant*, reg. 47128 et 2629.

(2) *Ibid.*, reg. 6417; *Arch. Gouv. Lux., Aveux et dén. de fiefs*.

(3) *Chambre des Comptes*, rég. 707 et 714.

reprend en fief du seigneur de Brandenburg, le 22 octobre 1356, ses biens de Feulen (à l'Ouest d'Ettelbrück); puis, un demi siècle après, le 2 février 1403, l'écuyer Michel Schellart de Neuerbourg, avec Élise, sa femme, fille de Claus de Reuler (lez Clervaux), à propos de biens sis en la paroisse et dans la franchise de Wiltz; c'est le même personnage, probablement, que Michel Schellart qui figure, le 21 février 1409, parmi les hommes de fief de Bernard, seigneur de Bourscheid (1). C'est tout (2).

Mais nous en avons dit assez pour étayer solidement notre attribution du sceau de Jean de Diekirch. Subsisterait-il encore quelque doute à cet égard, qu'il tomberait certainement devant la considération suivante : le 31 mai 1597, Jean Geisen de Prottig reçoit en fief du Duché de Luxembourg, entre autres biens, une maison sise dans Diekirch et ayant appartenu à Henri d'Amel,

(1) *Arch. de la Sect. hist. de l'Institut de Luxembourg*, C 9 et D 28; *Arch. de Marches de Guirsch*, I, n° 24.

(2) Cependant, un arbre généalogique de la fin du XVII^e siècle (*Arch. du Gouv. Lux., Noblesse, Familles, Me-Z, v° Schellart*), renseigne quatre générations d'ascendants pour Jean-Frédéric I Schellart, l'époux d'Anne de Stein : I. Hilmannus Schellart, époux de Catherine Fladin; II. Gaspard, époux d'Élisabeth Staudin; III. Michel, époux de Gertrude von Collen et de Gutta Weidemiss; IV. Philippe Schellart, époux de Marie Filtz.

Aucune des données de cet arbre ne s'accordant, pour cette ascendance, avec les renseignements que j'ai réunis moi-même, il est permis d'émettre des réserves sur la valeur des quatre premiers degrés de cette généalogie.

puis, par succession, aux ancêtres du beau-frère de Geisen, Antoine Schockweiler (petit-fils de Catherine Schellart) (1). Or, nous l'avons vu plus haut, Jean de Diekirch avait épousé une sœur de Henri d'Amel (2); c'est donc par lui que cette maison échut aux Schellart et, par ceux-ci, à la femme de Jean Geisen.

II



SCEAU DE MARC MERFELDT, NOTAIRE A VIANDEN
(1632-1651)

MARCUS MERFELDT · NOTARIUS · VIANDENSIS Écu à un cœur traversé de deux flèches posées en sautoir, les pointes en bas, et accompagné de quatre étoiles à cinq rais, posées 1, 2 et 1.

Heaume avec bourrelet; cimier : une flèche posée verticalement, la pointe en bas, accostée de deux cornes de buffle; lambrequins.

Matrice originale en ma possession. Sceau rond de 28 mm.

(1) *Arch. Gouv. Lux., Aveux et dénombr. de fiefs*.

(2) Henri d'Amel était échevin de Diekirch en novembre 1486; en août 1492, il s'accorde avec la dame de Brandenburg au sujet d'un bien à Ingeldorf.

Marc Merfeldt, dont le nom s'orthographia encore, dans les documents, Merfelt et plus ordinairement Meirfeldt, apparaît à Vianden (1) à partir du 9 août 1632, avec la qualification de notaire. Il remplit aussi les fonctions de greffier ou clerc-juré de cette ville, et de contrôleur du domaine de Vianden et de Dasbourg (2), fonctions auxquelles il fut appelé le 18 mars 1636. Je l'ai rencontré pour la dernière fois, le 18 juillet 1651, qualifié alors de clerc-juré et d'échevin de Vianden.

Il était fils de Hubert Mirfelt, Meirfeldt ou Merfeldt, cité comme *Stattfendrich* (banneret ou porte-drapeau) à Vianden, les 4 décembre 1612 et 13 février 1616, mort échevin, entre le 31 décembre 1635 et le 14 février 1645; sa mère s'appelait Catherine Odtler, Oudler ou Otlerus.

Je ne sais s'il laissa postérité de son union avec Marguerite Charell, citée avec lui du 14 février 1641 au 18 juillet 1651, fille, semble-t-il, de Thiry Charell, Carell ou Carl, échevin de Vianden (26 juillet 1615-13 avril 1649).

Hubert Mirfelt pourrait être le fils de Jehan de Merfelt ou Merfeld, mentionné comme châtelain

(1) Petite ville sise sur l'Our, à la frontière orientale du Grand-Duché, bien connue des touristes; elle formait la capitale d'un comté assez étendu, qui appartenait, du vivant de Marc Merfeldt, à Henri-Frédéric de Nassau (1625-1647), à son fils Guillaume (mort en 1650) et au fils de ce dernier, Guillaume III, roi d'Angleterre.

(2) Siège d'une seigneurie dépendant du comté de Vianden, situé sur l'Our, au Nord-Ouest de Vianden, remarquable seulement par les ruines de l'ancien château.

des château, terre et seigneurie de Dasbourg au 13 juillet 1593 et qui occupait encore ce poste en 1607.

Cette famille tirait sans doute son origine de la localité de Mirfeld, à l'Est d'Amel (cercle de Malmédy), qui dépendait autrefois de la cour d'Amel, seigneurie de Saint-Vith (1).

III ET IV.

SCEAUX DU COUVENT DES RÉCOLLETS DE DIEKIRCH
XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.



✠ SIG. P. GWARD. CON. DIEKIRCH. FF. MIN. RECOLL. Saint François, debout, tenant sur l'avant-bras droit, l'Enfant Jésus, assis sur une espèce de petit siège, et de la main gauche un

(1) Les renseignements généalogiques qui précèdent sont tirés des *Registres aux Réalisations de Vianden* (Archives du Gouvernement à Luxembourg); des *Acquits de Brabant*, nos 2136, 2242 à 2245 (Archives générales du Royaume, à Bruxelles); DE BARSCH, *Eiflia illustrata*, II, 2^e p. Trèves, 1844, p. 31.

un lis sur sa tige garnie de trois feuilles et de deux boutons.

La légende doit se lire : *Sigillum Patris Guardiani Conventus Diekirchensis Fratrum Minorum Recollectorum*.

Sceau ovale : 27^{mm} × 22^{mm}. XVII^e siècle. Matrice originale en ma possession.

ARMA MILITIÆ NOSTRÆ — PPC. Une croix dont le montant, très long, passe entre deux bras humains, posés en sautoir, celui de devant dirigé à sénestre, est nu ; celui de derrière, la main à droite, est habillé d'une manche ; les deux mains, largement ouvertes, montrent dans la paume les stigmates de la Croix.

L'avant-dernière lettre, P, était primitivement un R, qui a été amputé de sa portion terminale par un grattage assez grossièrement fait. PRC pourrait se lire PRÆSES RECOLLECTORUM CONVENTUS ; dans ce cas, il s'agirait du cachet du Père gardien. Quant à PPC, je ne pourrais pas plus en donner une explication sûre ; peut-être signifie-t-elle PRÆSES PATRUM CAPUCINORUM, ainsi que me le suggère M. Victor Tourneur (1).

Des deux bras représentés sur ce cachet, l'un est évidemment celui du Christ (le bras nu) ; l'autre celui de saint

(1) Je trouve, en effet, le terme CAPUCINI employé sur le sceau des Capucins de Bourbourg, du XVII^e siècle, avec la légende + SIGILLI · CAPVCIN · BVRBVRGEN ·, décrit, d'après la matrice originale, par G. DEMAY, *Inventaire des Sceaux de l'Artois et de la Picardie*, 1877, n° 2793.

François, dont les mains portaient, on le sait, les stigmates de la Croix.

Sceau ovale. 19^{mm} × 22^{mm}. XVIII^e siècle. Matrice originale en ma possession.

Le 4 septembre 1665, par lettres-patentes datées de Bruxelles, Philippe IV accorda au Provincial des Frères Mineurs Récollets de Flandre l'autorisation d'ériger à Diekirch un couvent de son ordre.

C'était, disent les lettres royales, parce que « dans le pays ou quartier allemand du duché de Luxembourg et nommément dans la ville et prévosté de Diekirch, dans les prévostez d'Echternach, de Biedbourg et lieux circumvoisins de sept à huit lieues à la ronde, il n'y a pas des religieux pour rendre service au publicq par les prédications, entente de confessions, assistance aux malades, instruction de la jeunesse, réductions des errans et autres fonctions salutaires ; et qu'il y ait grande difficulté d'envoyer quelques uns de ceux qui sont ez cloistres ou couvents d'aux environs, tant à cause de la distance que des fâcheux chemins et passages dangereux des eaux ». Depuis plusieurs années, ajoute l'octroi, le provincial avait été l'objet des sollicitations des « habitans, ecclésiastiques et séculiers, des districts et contrées susnommées, qui scavent et voyent la grande utilité et fruicts spirituels qui sont provenuz par le moyen des religieux établis à Ulfflange et ailleurs ».

Vers 1650, en effet, le curé de Diekirch, Jean Wannerus, et les habitants de la ville avaient déjà réclamé cet établissement. Les Récollets, de leur côté, le souhaitaient aussi, depuis tout un temps déjà, car leurs maisons d'Ulflange (Trois-Vierges, de nos jours) et de Luxembourg étaient séparées l'une de l'autre par une étape de treize heures, trop longue à couvrir en une journée : Diekirch, situé à mi-chemin des deux couvents, se prêtait à merveille à la fondation d'une nouvelle maison, qui pût leur servir de gîte lors de leurs déplacements dans le Luxembourg. Ils s'empressèrent donc de correspondre aux vœux des Diekirchois, en leur envoyant trois pères. Mal leur en prit : les autres ordres mendiants veillaient, et obtinrent facilement le rappel des trois religieux, pour l'installation desquels l'autorisation du souverain, indispensable, n'avait pas été demandée.

Cette déconvenue ne découragea pas les Récollets : au chapitre provincial tenu à Liège en septembre 1664, ils décidèrent de reprendre le projet.

Sans tarder, ils commencèrent par se faire appuyer dans tout le pays. Dès le mois de novembre, le successeur du curé Jean Wannerus, François-Melchior Blanchard, son neveu Jean Wannerus, curé à Wallendorf, et vingt-quatre autres curés de la région ; le 28 novembre, le bourgmestre Pierre Hess et les échevins de la ville de Diekirch ; le mois suivant, les barons de Metternich et de Horst et sept autres seigneurs des

environs s'unissent pour demander au souverain « d'accorder à ce peuple tant simple, et en ce qui est de la doctrine chrestienne tant rude, des bons religieux, nommément les Pères Récollets, lesquels par leur bon exemple et salutaire doctrine puissent cultiver ce canton de pays tant inculte ».

Forts de cet appui et instruits par une triste expérience, les Récollets ne négligèrent plus de s'assurer l'autorisation gouvernementale ; l'un des leurs, le Père Martin Conen, qui joua le rôle le plus actif dans ces négociations, fut dépêché à Bruxelles et la requête introduite au Conseil privé, qui renvoya les suppliants au Conseil provincial de Luxembourg. Ce dernier corps ayant émis un avis favorable en juillet 1665, la cause des Pères était gagnée : le 4 septembre suivant, nous l'avons dit, l'autorisation requise était accordée.

Restait une démarche encore : obtenir l'approbation de l'archevêque de Trèves ; ce fut chose faite le 13 octobre suivant. Le 7 novembre, le Père Conen fut nommé *praeses* de la nouvelle communauté ; le 23 novembre 1665, il arrivait à Diekirch avec deux religieux.

Tels furent les modestes débuts du couvent de Diekirch ; ils furent plutôt difficiles, car les trois Pères, aux quels s'étaient joints deux frères lais, durent adopter le frugal régime dont parle l'Écriture : *panem arctum et aquam brevem*, du pain noir et de l'eau claire.

Heureusement pour eux, ils trouvèrent bientôt dans le curé et dans la population de Diekirch des protecteurs zélés et bienfaiteurs généreux, et ils purent songer à se construire des bâtiments conventuels : le 23 octobre 1670, la première pierre du couvent fut posée, hors de la ville, près des remparts, au départ de la route de Stavelot : trois ans après, les religieux quittèrent leur installation provisoire *intra muros* pour aller prendre possession de leurs nouveaux locaux. Leur église, qui occupait l'emplacement de l'église paroissiale actuelle (1), était bâtie au 29 mars 1678, jour de la consécration de la grande cloche, mais elle ne fut elle-même consacrée qu'en 1701.

Je ne suivrai pas plus loin l'histoire des Récollets de Diekirch : leur existence fut d'ailleurs, calme et paisible, à l'égal de celle de la population qui les avait accueillis aux bords de la Sûre, loin du fracas des grandes villes affairées et des champs de bataille glorieux. Ils eurent bien des débuts mouvementés : en 1668, ils rendirent les services les plus signalés aux Diekirchois, qui, décimés par une peste meurtrière, avaient abandonné leurs demeures pour aller vivre dans les bois, sous des tentes, du côté d'Ingeldorf, en amont de la ville ; d'une façon générale cependant, ils coulèrent des jours heureux jusqu'à la Révolution française. Mais alors le réveil fut rude : la petite

(1) Bâtie en 1867 et en 1868.

communauté (1) dut se disperser, et ses biens furent vendus en exécution de la loi du 6 novembre 1796 : à l'adjudication publique du 31 avril 1797, maison conventuelle, église, brasserie, jardins, verger, furent acquis pour 7,300 livres, partiellement payables en assignats, par l'un des ex-récollets, Pierre Camon, agissant pour lui et son collègue Jean Faber.

Les deux acheteurs cédèrent bientôt leurs droits, moyennant une rente viagère de dix louis d'or pour chacun d'eux, à un sieur Mohy, qui habita lui-même pendant un certain temps les bâtiments du cloître. Quant à l'église, il offrit de la céder à la ville, avec son mobilier, pour 100 louis d'or ; le marché ne s'étant pas conclu, il vendit en détail les meubles, qui furent dispersés aux quatre points cardinaux. C'est ainsi que le maître-autel et la chaire, deux œuvres remarquables, allèrent échouer à Medernach, l'orgue à Mersch, l'un des bas-autels à l'église des Capucins d'Arlon, l'autre à Merscheid dans le canton de Vianden, les confessionnaux et quelques bonnes statues en bois sculpté à Eppeldorf. *Sic transit...*

Plus tard, en 1825, l'établissement entier devint, pour le prix de 11,030 florins des Pays-Bas, la

(1) Elle ne fut jamais très importante ; le 24 février 1676, une ordonnance du gouvernement général de Bruxelles fixa à seize le nombre maximum de ses religieux ; lors de sa suppression, elle comptait huit pères, cinq frères et un novice.

propriété de la ville de Diekirch, qui convertit les jardins en place publique et les bâtiments en écoles. (1)

Jules VANNÉRUS

(1) Sur l'histoire du couvent, voir : STEHRES, *Geschichtliche Notizen über die Gründung und das Fortbestehen des Franciscanerklusters zu Diekirch*, dans le Programme du Progymnase de Diekirch, année 1847-1848; GLAESENER, *Diekirch et ses Environs*, 1893; J. GROB, *Recueil d'Actes et Documents concernant les Frères-Mineurs dans l'ancien Duché de Luxembourg...*, Luxembourg, 1909.

MÉLANGES

NOTES ET DOCUMENTS

Le Maître Monnayeur Falcon de Lampage à l'Atelier d'Anvers. — Dans son *Histoire monétaire du Brabant* (1), Alphonse de Witte écrivait, à propos des écus d'or du duc Jean III, qu'ils ont été « frappés sous la maîtrise de Falco de Lampage, de Pistoie, qui, selon Marchal et Bogaerts, occupait encore ce poste en 1354. Falco, considéré à tort, par certains auteurs, comme un ecclésiastique, est le premier maître monnayeur du Brabant dont le nom soit venu jusqu'à nous. Il fut, dit-on, grand bienfaiteur des pauvres, peut-être est ce par reconnaissance que le peuple donna son nom, *Faucons Schilde*, aux écus d'or fabriqués par lui. Heylen constate qu'en 1350 quatre de ces écus valaient 5 florins de Florence. »

Ces belles pièces reçurent, en effet, à ce que nous apprend la *Chronique des Ducs de Brabant*, par E. de Dynter, le nom populaire d'*écus de Falcon* ou d'*écus d'Anvers* : « Johannes dux fecit cudi in oppido Antwerpiensi per Falconem de Pistorio scuta aurea que in vulgari theutonico *Faucons Schilde* sive *Antwerpsche Schilde* nuncupan-

(1) Tome I, 1894, pp. 114-115.

Les billets de Bressuire et de Montoire ne sont pas si dépourvus d'intérêt artistique.

Je vous signale aussi que les Anglais ont émis une monnaie pour leurs camps de prisonniers de guerre en France, principalement à Rouen.

5. — Monnaie-métal.

Je ne vous ai encore parlé que de la monnaie de papier et de carton. On a fait aussi en France des jetons de métal représentant 5, 10, 15, 20, 25 centimes, etc., jusqu'à 5 francs et même au-dessus. Différents métaux furent employés : aluminium, bronze, cuivre, fer battu, étain, laiton et surtout zinc. Les plus intéressants sont ceux de la région parisienne : Versailles, Vincennes, Neuilly, etc. Pour la province je citerai, à titre d'exemples, les jetons en métal de Rouen, Blois, Besançon, Marseille, Perpignan, etc. Un certain nombre ont été émis par des particuliers, commerçants ou sociétés commerciales, d'autres enfin l'ont été pour des camps de prisonniers. Un seul jeton métal a été émis en Alsace, celui de Thann.

Telle est, Messieurs, sommairement esquissée, l'histoire de la monnaie de guerre française. (*Applaudissements.*)

J. Mazerolle fait ensuite hommage au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique des bons de guerre et des jetons-monnaies qu'il a fait circuler.

M. le Président et M. V. Tourneur félicitent M. Mazerolle de sa communication, et le remercient de sa générosité envers les collections nationales.

M. J. VANNÉRUS fait circuler et commente en-

suite quatre sceaux luxembourgeois. Ce sont : celui de Jean Schellaert de **Diekirch** (1451-1483), celui de Marc Merfeldt, notaire à Vianden (1632-1651) et ceux du couvent des Récollets de **Diekirch**, XVII^e et XVIII^e siècles. (Voy. plus haut p. 301 et suiv.)

A propos du petit sceau des Récollets, M. V. Tourneur fait remarquer que la légende P R C devenue par grattage P. P. C. a été modifiée intentionnellement. Il propose de résoudre cette abréviation par *P(raeses) P(atrum) C(apucinatorum)*. Sans doute, *Capucini* pour Capucins n'est guère de bonne latinité, mais nous sommes au XVIII^e siècle, et alors, on n'y regardait pas de très près. Il demande à M. J. Vannérus s'il a des objections à formuler contre cette lecture.

M. Vannérus déclare n'avoir pas de préventions contre cette solution, mais, comme jusqu'à présent, il n'a pas rencontré la forme *Capucini* sur les sceaux, il examinera la question.

M. le V^{te} de B. Jonghe remercie M. J. Vannérus de son intéressante communication.

M. P. FRANÇOIS donne lecture d'une étude sur un jeton du XIV^e siècle, frappé pour deux receveurs de Bruxelles. Les armes qui s'y trouvent gravées appartiennent à la famille de Coudenberg, et à celle des 't Serarnts, ou des 't Serclaes. Il est impossible d'assigner à cette pièce une date précise, vu que la liste des receveurs de Bruxelles de cette époque est pleine de lacunes. Il est porté